

Infos fibre



Compte rendu de l'entrevue du 6/11/2020 avec Mr Souloumiac (Haute Garonne Numérique) au sujet du déploiement de la fibre sur la commune

Haute Garonne numérique est un syndicat mixte composé du Conseil départemental et de l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomérations. Il bénéficie du soutien financier de l'État et de la Région Occitanie.

Haute-Garonne Numérique a choisi le délégataire de service public **Altitude Infrastructure**, qui a créé **FIBRE 31**, pour assurer l'ensemble des travaux de déploiement et d'exploitation du réseau.

Au départ, ce déploiement sur le département devait durer 14 ans (date d'achèvement fin 2035) mais compte tenu des impératifs des usagers, ce délai a été ramené à 4 ans et il est stipulé que le raccordement à la fibre de toutes les communes du 31 devrait être effectif **fin 2022....**

Dans les faits, en raison entre autre de l'épidémie de COVID, les travaux de raccordement (entre autre de la commune de Latour, excentrée, en bordure du département) ont pris du retard et certains lieux dits excentrés ou situés à une distance importante des points de raccordement ne sont toujours pas desservis.

Les composantes du réseau de fibre optique sont :

les NRO

(nœuds de raccordement optiques) : gros local technique qui concentre tous les départs de fibre vers des armoires de répartition.

Il y en a un à Montesquieu (à côté de la CAPLA/Chausson). Ces locaux sont alimentés en électricité (pour le refroidissement)

les SRO

(sous répartiteurs optiques) : armoire de taille réduite (L : 1.6m, H : de 1,60 à 2,20m, prof : 0,30m), qui concentre les flux optique de plusieurs centaines d'usagers (un peu comme les armoires actuelles).

Pour Latour, ce SRO est positionné devant chez Sans et il dessert aussi Bax, Lapeyrère, Canens, Latrape, Castagnac.. Les SRO ne comportent aucun raccordement électrique.

Le raccordement du NRO aux SRO (« transport »)

Il se fait par câbles enterrés (micro-tranchées de 60 à 80 cm de profondeur, 30 cm de large, dans lesquelles passeront 4 fourreaux de 6 cm renfermant les câbles)

Le choix du positionnement de ces tranchées (en bordure de voie ou bas côtés) sera décidé en accord avec le pool routier (des conventions pourront être passées avec les communes qui disposent de la compétence).

les PBO

(points de branchement optique), sont des boîtiers permettant le raccordement des habitations (5 à 6 maisons possibles par boîtier).

Ils sont positionnés sur des poteaux Telecom (comme les boîtiers existants).

Le transport de la fibre des SRO aux PBO (« distribution »)

Il fait soit **par voie souterraine** (dans le cas d'une installation ex nihilo) soit (cas de Latour), **par voie aérienne** en utilisant le réseau existant « consolidé » (après une étude de charge, les poteaux défaillants sont remplacés et on placera une rehausse de 40 cm sur les poteaux existants).

Les câbles de fibre sont donc placés plus haut que les câbles actuels (objectif que dans 10 ou 15 ans tout le monde utilise la fibre et qu'on puisse enlever les câbles actuels qui ne serviraient plus à rien).

La fibre est un matériau qui ne supporte pas la pliure et on ne devrait plus voir les câbles pendre comme c'est le cas actuellement.

Il n'y a pas de raccords sur les câbles de fibre, uniquement des soudures.

les DTIO

(dispositifs de terminaison intérieure optique), ce sont des boîtiers placés sur les façades des habitations (*comme les boîtiers actuels*). Ils seront fournis gratuitement par les opérateurs



et leur installation ainsi que le branchement au PBO sera gratuit (prise en charge par le Département).

Personnes référentes pour la mise en place du réseau:

Eric Souloumiac : Technicien Hte Garonne numérique (gère tout le sud du département) :
06 83 83 72 13

Pierre Jean Husson : Conducteur de travaux, gestionnaire de l'entreprise B'YON,
coordonne la mise en place du réseau : **07 56 12 38 15**

Personnes référentes pour la mise en place d'un réseau transitoire de 4G/ voie hertzienne :

Jean Christophe Galy : directeur de Hte Garonne numérique : **05 34 33 12 12**

Christophe Dubos : ingénieur Hte Garonne numérique : **05 34 33 13 68**

Personne référente sur la commune:

Gérard Thibaud: 07 82 61 15 48

Connexion internet par "Radio 4G fixe", en attendant la fibre

Suite à plusieurs conversations téléphoniques avec Haute Garonne Numérique et avec les opérateurs chargés de la mise en place de la technologie Radio 4G Fixe, quelques conclusions s'imposent :

Le test de débit internet rendu possible par cette technologie permet un débit descendant (qui permet le téléchargement) de **25 à 30 Mb/seconde** (1 à 2 Mb/s avec une connexion filaire classique) et un débit ascendant (envoi de documents, de photos) de **5 Mb/s** (contre 600 à 700kb/s avec une connexion filaire classique).

C'est plus faible qu'une connexion par fibre mais suffisant pour la plupart des opérations sur Internet

Au sujet de la technologie utilisée, elle est très différente de celle de la 4G utilisée pour les téléphones portables.

Les connexions se font par voie hertzienne (comme la radio), avec des bandes de fréquences dédiées à un usage fixe (téléphone et internet). Donc en utilisant cette technologie, l'information ne passe plus par le réseau filaire.

La 4G fixe émet + fort qu'une antenne WIFI (WIMAX par exemple) : une antenne radio 4G émet dans un rayon de 10 à 15 km et permet une couverture des endroits même encaissés, alors que le WIFI n'émet que sur 4 à 5 km sans obstacles.

Les antennes utilisées pour la radio 4G les + proches de Latour sont sur des châteaux d'eau (un à Latrape, l'autre à Rieux)

Le mode de réception consiste en un petit boîtier-antenne sur les points hauts de votre habitation, (fourniture et installation à la charge de l'opérateur choisi)

Sur le plan des ondes émises par cette technologie, elles sont bien moindres que celles émises par les portables et les antennes qui leur sont dédiées.

3 opérateurs sont positionnés comme fournisseurs d'accès de cette technologie

Alsatis: 0970247247. alsatis.com

Nordnet: 3420. nordnet.com

Ozone : 0973011000. ozone.net

La procédure (malheureusement individuelle) à suivre est la suivante :

- Choisir et contacter un de ces opérateurs
- Souscrire un contrat avec cet opérateur, qui va vérifier votre **éligibilité théorique**
- Si vous êtes éligible, l'opérateur délègue un technicien qui réalise l'installation (compter un délai de 4 semaines après la date de souscription) : il place un boîtier-antenne sur un point haut de votre habitation.

- *Il vérifie l'**éligibilité réelle** de votre installation (si ça ne fonctionne pas le contrat est annulé, vous ne payez rien)*

*Le cout des **forfaits de base** proposés (box fournie + internet et téléphone fixe illimité) est de l'ordre de 37 à 45€/mois. Il y a plein d'options sur les forfaits (stockage, télévision...)*

Les opérateurs proposent des réductions promotionnelles pendant les 6 premiers mois ou la 1ère année.

Certains proposent des réductions si on parraine quelqu'un, pour d'autres les appels vers des portables sont compris dans le forfait de base, d'autres proposent même des forfaits mobiles...

Certains demandent des frais de souscription ou de résiliation (le problème se posera lorsqu'arrivera la fibre) ...

Déploiement de la fibre sur la commune de Latour au 10 novembre 2021

Le déploiement de la Fibre est pratiquement achevé, le **Département** ainsi que **Fibre 31** ont poussé à avancer les travaux sur Latour (du fait que la commune est excentrée et que les équipes présentes sur le site ont préféré finaliser les travaux de déploiement plutôt que de devoir revenir plusieurs fois).

La commune est éligible depuis le 8 octobre 2021 et la plupart des lieux dits ont été raccordés.

Il vous est possible d'aller sur le site « **fibre31** » pour tester votre éligibilité sur la carte:

[Cliquez ici](#)

Si vous êtes éligibles (et pas encore raccordés), vous pouvez prendre contact avec un opérateur (**SFR, Free, Bouygues et Orange** sont actuellement sur les rangs) avec lequel vous pourrez finaliser l'installation de la fibre jusqu'à votre domicile.

NB : les travaux de raccordement standard depuis les PBO (boîtiers sur les poteaux Telecom) jusqu'aux DTIO (boîtiers placés sur les façades des habitations), seront entièrement pris en charge.

La fibre doit permettre d'avoir un débit ascendant de + de 400Mb/seconde (contre 1,5 maximum avec Orange, 30 avec Ozone...)



Le point sur le déploiement de la fibre au 10 mai 2024

Suite à un changement de la politique de prise en charge des frais d'installation de la fibre par l'opérateur historique (Orange), certains lieux dits situés à plus de 400 mètres des points de branchement optique ne sont toujours pas raccordés par Orange et doivent passer par d'autres voies pour la prise en charge des travaux de raccordement.

Il est conseillé, dans ce cas, de prendre rendez vous avec un opérateur secondaire (autre que Free, Bouygues, Orange, SFR), ce qui permettra la prise en charge des travaux de raccordement par les services du Département. Vous aurez ensuite, une fois le raccordement effectué, la possibilité de changer d'opérateur et de vous orienter vers un des opérateurs historiques.

Si vous rencontrez des problèmes concernant votre accessibilité, n'hésitez pas à en faire part au référent fibre qui fera remonter l'information via le portail des élus dédié à la fibre sur le département.